

**Conférence de presse
CDEN du 21 avril 2020**

La préparation de la rentrée 2020 en Saône-et-Loire

Mardi 21 avril 2020

Fabien Ben

Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale

Sommaire

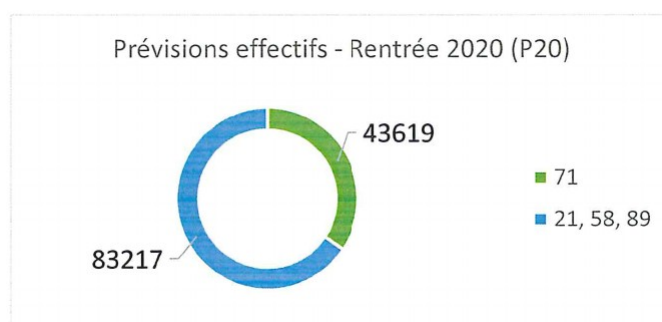
La rentrée 2020 en Saône-et-Loire.....	1
<i>Dans le premier degré.....</i>	<i>1</i>
<i>Prévisions d'attributions et de retraits de postes en responsabilité d'une unité d'enseignement.....</i>	<i>4</i>
<i>Dans le second degré.....</i>	<i>7</i>
<i>Pour conclure.....</i>	<i>9</i>
L'école et l'aide pédagogique.....	9
<i>Les stages de réussite.....</i>	<i>9</i>
<i>La continuité pédagogique.....</i>	<i>10</i>
<i>L'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.....</i>	<i>12</i>
Glossaire.....	13

LA RENTRÉE 2020 EN SAÔNE-ET-LOIRE

DANS LE PREMIER DEGRÉ

Une tendance confirmée à la baisse des effectifs

À la rentrée 2020, l'académie devrait perdre 2 063 élèves. La situation démographique du département ne déroge pas à la tendance avec une perte récurrente d'effectifs chaque année. En septembre, il est ainsi prévu 43 619 élèves (élèves orientés en ULIS1 compris), soit **585 élèves de moins que l'effectif du constat de rentrée 2019**.



Le département devrait perdre 585 élèves par rapport au constat de rentrée 2019 et pèsera donc pour 28% de la baisse académique.

La baisse des effectifs dans les classes concerne par ailleurs tout le territoire départemental puisque l'objectif d'un plafond d'effectifs de 24 élèves maximum dans les classes de la GS, du CP et du CE1, affiché d'ici la fin du présent quinquennat présidentiel est actuellement atteint à 85 % dans le département.

Cet objectif constitue un axe systématique d'analyse des situations qui motive bon nombre de choix en vue d'une progression constante de ce taux.

Les taux d'encadrement

Avec cette prévision à la baisse de 2 063 élèves, l'académie devait rendre 26 postes dont 6 pour la Saône-et-Loire. À titre exceptionnel et au vu des circonstances, l'académie bénéficie de 50 emplois supplémentaires, dont **16 pour la Saône-et-Loire**, soit une évolution de 24 ETP supplémentaires par rapport à la dotation 2019, dont 10 ETP supplémentaires pour la Saône-et-Loire.

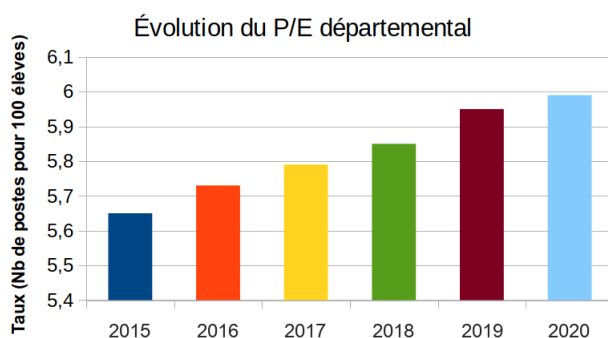
La dotation d'emplois doit permettre :

- ✓ d'améliorer les taux d'encadrement dans le département,
- ✓ d'assurer les dédoublements des classes de la GS en éducation prioritaire dès la rentrée prochaine,
- ✓ de continuer à assurer l'existence de classes à effectifs réduits dans les classes du CP et du CE1 en éducation prioritaire,
- ✓ de soutenir l'école inclusive,
- ✓ de tendre vers l'objectif de réduction des effectifs dans les classes concernées sur tout le territoire départemental (GS, CP et CE1).

Comme vous le savez, les conditions de la prochaine rentrée ont été bouleversées par une crise sanitaire inédite, nécessitant ainsi, dans une logique de bienveillance et d'unité nationale, une révision des projets de retraits d'emploi. Ainsi, **aucune mesure de retrait d'emploi susceptible d'entraîner la fermeture d'une classe dans une commune de moins de 5 000 habitants ne sera prise sans l'accord du maire concerné.**

Par ailleurs, **les taux d'encadrement de chaque commune doivent s'améliorer** sous l'effet d'une mobilisation maximale des emplois à destination de postes devant élèves.

À cet effet, la dotation en emplois de la Saône-et-Loire a été renforcée, en mars, à hauteur de 16 emplois, portant ainsi le P/E de 5,89 à 5,99 et le solde d'emplois sur 5 ans à 11 postes supplémentaires pour une perte d'effectifs de 2 469 élèves.



Prévisions rentrée 2020	Effectifs	Nombre de postes	Évolution du nombre de postes	P/E rentrée 2019	P/E rentrée 2020
Saône-et-Loire	43619	2612	+10	5,89	5,99
Académie	126836	7822,30	+24	6,05	6,17

Une priorité au premier degré

Dans ce contexte, la priorité ministérielle donnée au premier degré demeure plus que jamais d'actualité : les enquêtes nationales et internationales montrent que près d'un élève sur cinq connaît des difficultés scolaires importantes à l'entrée au collège.

Face à ce constat, la maîtrise des savoirs fondamentaux, à savoir lire, écrire, compter et respecter autrui, est une exigence qui continue pleinement de mobiliser le département : il s'agit de traiter la difficulté scolaire en amont et de poser, dès les premières années, les premières pierres de la réussite.

Cet enjeu se décline autour de trois axes :

- ✓ le soutien à l'éducation prioritaire,
- ✓ la prise en compte du contexte rural des territoires,
- ✓ le développement de l'école inclusive.

● L'éducation prioritaire

Pour ce qui concerne l'éducation prioritaire, l'allègement des effectifs se poursuit à la rentrée 2020 sur le niveau de Grande Section de maternelle.

Ainsi, ce sont 5 emplois supplémentaires qui seront consacrés à ces dédoublements, auxquels s'ajoute l'allocation d'un emploi supplémentaire destiné à assurer la continuité des dédoublements sur les niveaux CP et CE1.

Par ailleurs, une ULIS TSA devrait également être implantée à Digoin, à l'école du Launay, située en réseau d'éducation prioritaire.

● La ruralité

Conforté par les annonces du ministre de l'éducation nationale, le soutien du contexte rural des territoires reste un élément déterminant pour la préparation de la prochaine rentrée scolaire.

Aux zonages de revitalisation rurale (ZRR) et de montagne (ZM), connus, s'ajoute, cette année, une typologie de communes rurales et urbaines constituées par 9 catégories combinant des critères morphologiques (continuité du bâti, nombre d'habitants et densité de population) et fonctionnels (zones d'emploi ; tissu scolaire), qui, de fait cette année, a été globalisée par la décision gouvernementale.

Les communes du département de la Saône-et-Loire se répartissent au sein des 8 premières catégories. Toutes les communes sont également invitées à réfléchir dans une perspective pluriannuelle pouvant se formaliser au travers d'une convention ruralité, notamment quand il apparaît que les perspectives de la démographie scolaire d'un territoire ne sont pas bonnes. Elle permet de donner du temps aux collectivités territoriales pour repenser leur tissu scolaire avec, en contrepartie, une adaptation des conditions d'enseignement pendant trois ans.

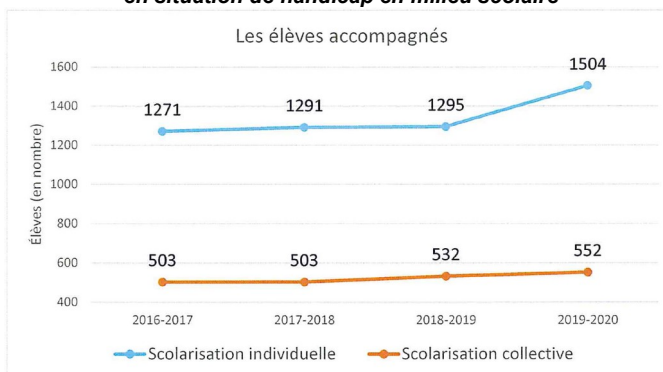
● L'école inclusive

Enfin, la promotion de l'école inclusive se manifeste clairement par la généralisation de l'organisation départementale de l'accompagnement des élèves en situation de handicap par PIAL. L'ensemble du département sera ainsi couvert par des pôles implantés dans des établissements pilotes avec une gestion coordonnée au plus près des besoins.

Le soutien à l'école inclusive, c'est aussi la prise en compte des effectifs en ULIS de chaque école, indépendamment de l'emploi dédié, dans l'examen comparatif des moyennes d'élèves par classe (E/C) des écoles du département.

Par ailleurs, une approche programmatique globale des postes de l'ASH sera à l'avenir renforcée, notamment afin de veiller à la continuité des structures et donc à la cohérence de la prise en charge pédagogique entre le 1er et le 2nd degré.

Évolution des effectifs des élèves en situation de handicap en milieu scolaire



Création de nouveaux postes à affectation spécifique

- ◆ 5 emplois d'enseignants au titre du dédoublement des classes en éducation prioritaire ;
- ◆ 4 emplois au titre de l'ASH (1 enseignant référent, 1 enseignant d'ULIS « TSA » à Digoin, un demi-poste au centre médico-éducatif de Tournus, un demi-poste au SESSAD d'Entre Saône-et-Loire, et un emploi pour la création d'une unité spécialisée dans l'accompagnement de l'autisme en maternelle) ;
- ◆ 1 emploi de référent relatif au « Plan Mathématiques » pour les circonscriptions chalonnaises ;
- ◆ 1 demi-poste relatif à la coordination départementale des PIAL ;
- ◆ 1 emploi dans les UPE2A (Digoin et Gueugnon).

Évolution du tissu scolaire

Fusions d'écoles

- ✓ Fusion des écoles de Lans (délibération du 4 décembre 2019) ;
- ✓ Fusion des écoles de Marcigny (délibération n°2019-88 du 17 décembre 2019) ;
- ✓ Fusion des écoles de la commune de Le Rousset – Marizy (délibération n°2020-01 du 29 janvier 2020).

Concentrations et création de regroupements pédagogiques intercommunaux

- ✓ Concentration du RPI Devrouze/Diconne à Devrouze (délibération du 5 juillet 2019 ; convention ruralité du 23 octobre 2019) ;
- ✓ Création par délibérations municipales du RPI constitué par les communes de Bois-Sainte-Marie, Chatenay, Gibles, Saint-Racho et Varennes-sous-Dun (circonscription de Charolles) ;
- ✓ Création du RPI GENOUILLY / JONCY, dissolution du RPI Genouilly/Germagny et fermeture de l'école de Germagny (délibération du 12 mars 2020).

PRÉVISIONS D'ATTRIBUTIONS ET DE RETRAITS DE POSTES EN RESPONSABILITÉ D'UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

Comparaison Ruralité / Villes

Prévisions R20	effectifs (hors ULIS)	Mesures de carte dans les unités d'enseignements		Nb de classes (hors ULIS)	Moyenne 2020	Rappel moyenne 2019
		Attributions / Retraits	Solde			
19 communes de +5000 habitants	17315	18 attributions 5,5 retraits	Soit 13,5 attributions	801	21,62	21,92
Ruralité	25878	11 attributions 3 retraits	Soit 8 attributions	1240	20,87	21,37
Département	43193	29 attributions 8,5 retraits	Soit 21,5 attributions	2041	21,16	21,59

Récapitulatif des prévisions d'attributions et de retraits

ATTRIBUTIONS D'EMPLOI

Communes – écoles	Maternelle	Élémentaire	Décharge de direction
Autun – Victor Hugo – <i>classe effectif réduit des GS</i>	1		
Buxy – classe du Marouge		1	
Chalon/Saône – Laënnec	1		0,25
Chalon/Saône – Maurice Cortot – <i>classe effectif réduit des GS</i>	1		
Charnay-lès-Mâcon – Champgrenon	1		
Châtenoy-en-Bresse – Jacques Brel	1		
RPI Davayé / Vergisson		1	
Digoin – Centre	1		
Louhans – Nelson Mandela		1	
Mâcon – Arc-en-Ciel	1		
Mâcon – Bréart	1		
Mâcon – Jean Moulin		1	
Mâcon – Georges Brassens		1	0,08
Mâcon – Jules Ferry – <i>classe effectif réduit des GS et des CP</i>	1	1	0,17
Mâcon – Les Perrières		1	
Mellecey		1	
Saint-Etienne-en-Bresse – Bernard Gaspard – <i>1 SEM 3</i>	1		0,25
Saint-Eusèbe	1		
Saint-Marcel – Jean Desbois		1	
Saint-Vallier – Irène et Frédéric Joliot Curie		1	0,08
Sassenay – Pierre Vaux		1	
Savigny-en-Revermont – Les Violettes		1	
Simard – <i>1 SEM 3</i>	1		
Verzé	1		0,25
TOTAL	13	12	1,08

ATTRIBUTION D'EMPLOI CONDITIONNELLE

Communes – écoles	Maternelle	Élémentaire	Décharge de direction
Crêches-sur-Saône – Jules Pinsard	1		

ATTRIBUTIONS D'EMPLOI – SPÉCIALISÉ

Les établissements spécialisés

EPMS – Tournus – Paul Cézanne			0,50
SESSAD – Paray-le-Monial – Les Papillons Blancs entre Saône et Loire			0,50
UEM – Unité maternelle autiste – implantation à préciser			1,00

ATTRIBUTIONS D'EMPLOI – SPÉCIALISÉ

L'enseignant référent

ASH – implantation à définir 1,00

L'ULIS

Digoin – Le Launay – Troubles du spectre autistique (TSA) 1,00

Les psychologues scolaires

Bourbon-Lancy – Jacques Prévert – *postes fermés à titre provisoire pour 2019/ 2020* 1,00

Saint-Germain-du-Bois – Claude Forêt – *postes fermés à titre provisoire pour 2019/ 2020* 1,00

Les UPE2A (unité pour les élèves allophones arrivants)

Digoin – Pierre et Marie Curie 0,50

Gueugnon – Rosa Parks 0,50

Postes divers

Réfèrent mathématiques 1,00

Coordonnateur éducation prioritaire 1,00

Conseillère Ressources humaines de proximité 1,00

Décharges de maître formateur 1,00

Coordonnateur PIAL 1,00

USEP 0,50

RETRAITS D'EMPLOI

Communes – écoles	Maternelle	Élémentaire	Décharge de direction
Mat Chalon-sur-Saône – Est	1		
Prim Le Creusot – Pierre Curie	1		
RPI Genouilly / Germagny		1	
Mat Montceau-les-Mines – Rosa Bonheur	1		0,25
Mat Paray-le-Monial – Les Sables	1		
Prim Varennes-sous-Dun – L'Alphabet <i>création du RPI Varennes-sous-Dun / Gibles</i>		1	

RETRAITS D'EMPLOI

Les dispositifs « plus de maîtres que de classes » (PMQC)

Communes – écoles	Maternelle	Élémentaire	Décharge de direction
Autun – Clos Jovet		1	
Bourbon-Lancy – Quartier Saint-Denis		1	
Chagny Etienne Jules Marey		1	
Cuiseaux		1	
Épinac – Groupe scolaire de la Verrerie		1	
Gueugnon – Rosa Parks		1	
Mâcon – Georges Brassens		1	
Mâcon – Jean Moulin		1	
Mâcon – Les Perrières		1	

Saint-Rémy – Ruisseau Mauguet	1
Saint-Vallier – Marie Curie	1
Retraits conditionnels	
Chalon-sur-Saône – Bourgogne-Pierre Vaux	1
La Clayette - Lamartine	1

RETRAITS D'EMPLOI

RASED

dominante pédagogique

Le Creusot – Victor Hugo	0,50
Givry – Lucie Aubrac	1
Issy l'Évêque	1
Mâcon – Jules Ferry	1
Tournus – Raymond Dorey	1

dominante relationnelle

Montceau-les-Mines – François Pompon	1
--------------------------------------	---

Retrait conditionnel

Saint-Marcel – Jean Desbois	1
-----------------------------	---

Postes divers

Brigades	4,50
Enseignant centre éducatif fermé d'Autun	1
Référent mathématiques de Louhans	1

Les UPE2A

Cluny – Danielle Gouze Mitterrand	0,50
-----------------------------------	------

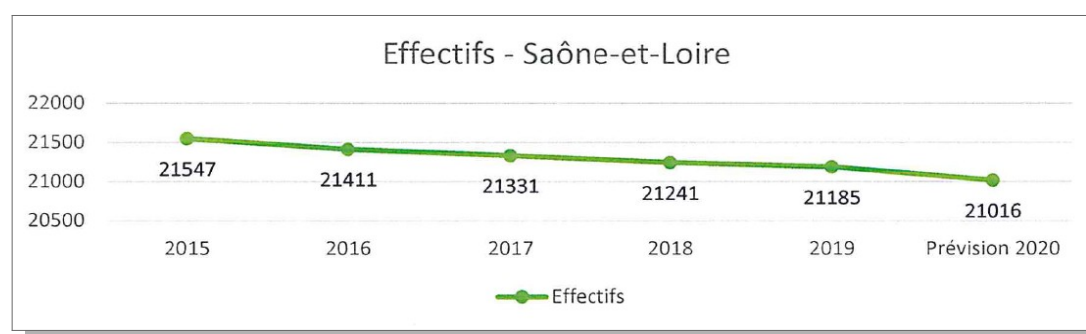
Établissement spécialisé

IME – Directeur Cruzille – Le Château	1
---------------------------------------	---

DANS LE SECOND DEGRÉ

Des effectifs à la baisse

Les effectifs scolaires tendent une nouvelle fois à la baisse avec, au niveau académique, une perte prévue de 401 élèves (hors SEGPA) dans les collèges pour la rentrée prochaine, dont **169 élèves en Saône-et-Loire** qui supportera donc environ 42 % du poids de la baisse d'effectifs.



Collèges	Constat Rentrée 2019	Prévision Rentrée 2020	Évolution
71	21185	21016	-169
Académie	61276	60875	-401

La dotation des collèges

Dans ce contexte, la dotation des collèges du département verra une diminution de 18,4 ETP (contre 29,3 si on avait rapporté mécaniquement le ratio dû à la baisse démographique), comprenant une partie compensée en HSA, à H/E (*rapport Heures par Élèves*) prévisionnel constant (prévision 2020 : 1,256). Le taux d'encadrement moyen ne sera donc pas dégradé dans le département, l'année prochaine. Il faut souligner, à cet égard, l'effort de solidarité académique en direction du département puisque la dotation a pris en compte la volonté de rééquilibrer les taux d'encadrement, le H/E du 71 se rapprochant du H/E académique.

H/E	2017	2018	2019	Prévision 2020
71	1,264	1,256	1,257	1,256
Académie	1,286	1,278	1,278	1,273

La diminution de la dotation départementale est proportionnelle à la baisse démographique, le H/E restant pratiquement constant.

Comme l'année dernière, la dotation horaire globale (DHG) reste principalement allouée sur la base des besoins structurels des établissements (calcul à la structure simulée par niveau) et agrémentée d'une part qualitative intégrant notamment des données spécifiques propres à chaque établissement, manifestées par un indicateur : l'indice académique de difficulté (IAD). Les établissements sont classés en 4 groupes, selon leur IAD, dont un groupe composé par les 7 collèges têtes de réseau d'éducation prioritaire. Les établissements ne relevant pas de l'éducation prioritaire mais qui concentrent les difficultés sociales et géographiques seront particulièrement suivis.

Il convient de rappeler que la DHG est une enveloppe globalisée adaptée au principe d'autonomie de l'établissement, qui gère sa propre ventilation.

Pour tenir compte des évolutions des services des enseignants, cette dotation est présentée en trois parties : la première portant sur les heures postes (HP), une seconde sur les heures supplémentaires (HSA) et enfin une dernière détaillant l'indemnité pour mission particulière (IMP) qui reconnaît et valorise toutes les missions autres que celles d'enseignement, attribuées aux enseignants et personnels d'éducation dans un établissement.

Les priorités départementales

Comme pour le 1^{er} degré, les priorités départementales du 2nd degré s'articulent autour des trois mêmes axes :

- ✓ le soutien à l'éducation prioritaire,
- ✓ la prise en compte du contexte rural des territoires ,
- ✓ le développement de l'école inclusive.

● L'éducation prioritaire

Les collèges supportant un réseau d'éducation prioritaire bénéficient de la fixation de seuils dérogatoires au moment du calcul de la part structurelle de leur dotation (seuil de 25 élèves par division), induisant ainsi des marges de manœuvre qualitatives conséquentes utilisables au bénéfice des élèves.

● La ruralité

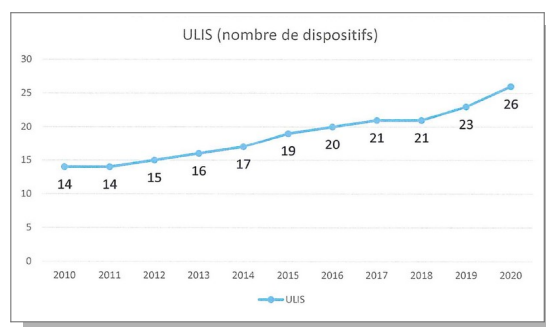
La ruralité est pleinement appréciée et intégrée dans la définition de l'indice académique, qui détermine le cadre de l'allocation de la part qualitative.

● L'école inclusive

Au niveau de l'école inclusive, un effort significatif sera effectué et concrétisé par l'implantation de trois ULIS (collèges de Montcenis, de Saint-Martin-en-Bresse et de Lugny), accompagné par un ajustement de l'offre par rapport aux besoins (SEGPA), ainsi que par le déploiement des PIAL.

Par ailleurs, les élèves intégrés dans une ULIS sont pris en compte dans le calcul des effectifs par niveau et, le cas échéant, provoquent l'allocation d'un forfait d'aide à l'effet de seuil de quelques heures, au titre de la part qualitative.

La rentrée 2020 verra la création de 3 ULIS dans le département qui seront implantées à Montcenis, Saint-Martin-en-Bresse et Lugny.



POUR CONCLURE

Les propositions de carte scolaire, pour le premier degré, et de répartition des moyens, pour le second degré, constituent la première étape d'un processus qui se poursuivra dans les mois qui viennent pour aboutir à d'éventuels ajustements au mois de septembre 2020.

L'ÉCOLE ET L'AIDE PÉDAGOGIQUE

LES STAGES DE RÉUSSITE

Les stages de réussite ont pour objectif de consolider les apprentissages fondamentaux et à la réussite des élèves au moment de la transition entre l'école et le collège.

Ils sont donc destinés aux élèves de CM2 :

- ✓ sur une semaine pendant les vacances de printemps.
- ✓ en groupes restreints d'élèves,
- ✓ avec une durée de 6 heures sur une semaine,
- ✓ à distance par classe virtuelle.

Ils ciblent les apprentissages en français et en mathématiques et ils sont animés par des professeurs des écoles ou des professeurs de collège volontaires.

Le stage est proposé à la famille par l'enseignant. L'accord des parents est indispensable et leur adhésion au projet d'aide un facteur d'efficacité de la prise en charge.

● En Saône-et-Loire

Dans notre département sont prévus :

- ✓ Pour le 1^{er} degré, 109 écoles participantes pour 865 élèves et 174 enseignants mobilisés et volontaires ;
- ✓ Pour le 2nd degré, 21 collèges participants pour 535 élèves, 62 enseignants et 9 AED.

LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Le coronavirus et l'école à la maison

Au cours de cette période de crise sanitaire et de fermeture des écoles, le lien éducatif et pédagogique doit être maintenu aussi bien dans l'intérêt des élèves que dans l'intérêt des parents et familles. Cette continuité pédagogique a pour objectif de maintenir le lien social qui se vit à l'école, de proposer des contenus et situations d'apprentissage adaptés et de soutenir les élèves dans leur activité à domicile.

● Premier degré

Pour le premier degré, un ensemble de ressources thématiques a été produit et mis en ligne par les conseillers pédagogiques départementaux et de circonscription ainsi que par les ERUN au sein du groupe de travail pour le Numérique Éducatif.

Ce sont donc des dizaines de ressources qui sont mises à disposition des enseignants afin de leur apporter un accompagnement et une aide pour cette continuité pédagogique à destination de leurs élèves et de leurs parents : exercices de français, de mathématiques, mais également des séances d'entraînement à la langue anglaise, des défis sciences, des visites virtuelles de musées, des programmations hebdomadaires, des conseils d'organisation et de gestion des journées.

● Second degré

L'élève scolarisé dans le second degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Ses professeurs, le chef d'établissement, avec l'appui des corps d'inspection, veillent à ce que chaque élève renforce et poursuive ses apprentissages, en se référant aux ressources adaptées à son niveau.

Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour dans l'établissement.

Les élèves non répondants

Cependant, une petite proportion d'élèves ne peuvent pas être joints pour assurer cette "continuité pédagogique" mise en œuvre. En Saône-et-Loire, d'après les dernières données disponibles, environ 1 650 élèves du premier degré sont concernés, soit 3,5 % des enfants scolarisés et environ 320 élèves du collège sont touchés, soit 1,3 % des collégiens.

Afin d'abaisser ce pourcentage, les directeurs et chefs d'établissement essaient une fois par semaine de joindre les familles au téléphone.

D'autres solutions sont mises en œuvre dans cet objectif de réduction des élèves non répondants.

● Une distribution de matériel

Des tablettes vont être distribuées par des collectivités locales ou des associations aux familles qui n'ont pas d'équipement informatique.

Afin d'éviter tout déplacement des parents, les services de La Poste sont ainsi chargés de distribuer aux familles identifiées comme éloignées des dispositifs numériques, les colis contenant le matériel informatique préparés dans les établissements, en respectant les mesures de protection du dernier mètre, sans contact ni signature.

● L'opération Devoirs à la maison

En complémentarité, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et La Poste accompagnée par sa filiale numérique Docaposte lancent une opération permettant aux élèves en situation de déconnexion numérique de recevoir des devoirs par courrier postal grâce au dispositif « Devoirs à la maison ».

Le dispositif « Devoirs à la maison » poursuit trois objectifs :

- ✓ assurer une transmission hebdomadaire des devoirs préparés par les professeurs aux parents d'élèves des écoles, collèges et lycées qui n'ont pas d'accès aux outils numériques ;
- ✓ proposer la gratuité du retour postal des devoirs réalisés par les élèves ;
- ✓ numériser les devoirs réalisés afin de permettre leur diffusion dématérialisée et leur consultation par les professeurs concernés.

La plateforme numérique mise en œuvre par Docaposte agit ainsi comme un intermédiaire entre :

1. les professeurs qui saisissent dans cet environnement numérique leurs cours et exercices et reçoivent sous forme numérisée les retours de leurs élèves,
2. les élèves qui reçoivent par courrier ces cours et exercices et envoient leurs productions pour correction et explication complémentaire.

L'ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS INDISPENSABLES À LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Dans ce cadre de crise sanitaire, l'éducation nationale a mis en œuvre un dispositif d'accueil exceptionnel de la petite section à la classe de 3ème destiné exclusivement aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

La prise en charge des élèves est réalisée par groupes de 10 élèves maximum, dans le strict respect des consignes sanitaires et des gestes barrières (pour les enfants de moins de 6 ans, ce sont 5 élèves maximum).

Cet accueil, organisé par les directeurs d'école ou les chefs d'établissement des enfants concernés, dans le lieu de scolarisation habituel de l'enfant, bénéficie quotidiennement à 350 à plus de 400 élèves (en progression régulière).

Ce dispositif fonctionne sur la base du volontariat des personnels de l'éducation nationale. Nous dénombrons près de 2 000 volontaires à ce jour dans l'académie de Dijon dont un vivier de 850 enseignants déclarés en Saône-et-Loire.

GLOSSAIRE

AED :	Assistant(e) d'Éducation
ASH :	Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés
CAPPEI :	Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive
CAFIPEMF :	Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur
CDEN :	Conseil Départemental de l'Éducation Nationale
CTSD :	Comité Technique Spécial Départemental
DHG :	Dotation Horaire Globale
EPLÉ :	Établissement Public Local d'Enseignement
EPMS :	Établissement Public Médico-social
ETP :	Équivalent Temps Plein
HP :	Heures Postes
H/E :	rapport Heures par Élèves
HSA :	Heure Supplémentaire – Année
IEN :	Inspecteur de l'Éducation Nationale
IME :	Institut Médico-Éducatif
IMP :	Indemnité pour Mission Particulière
INSPE :	Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation
ITEP :	Institut Thérapeutique Éducatifs et Pédagogiques
P/E :	ratio du nombre de postes d'enseignants (en équivalent temps plein) pour cent élèves
E/C :	ratio donnant le nombre moyen d'élèves par classe
LVE :	Langues Vivantes Étrangères
PEDT :	Projet Éducatif Territorial
PEFS :	Professeur des Écoles Fonctionnaire Stagiaire
PIAL :	Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé
RASED :	Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté
REP :	Réseau d'Éducation Prioritaire
RPI :	Regroupement Pédagogique Intercommunal
SAPAD :	Service d'Assistance Pédagogique À Domicile
SESSAD :	Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile
TSA :	Troubles du Spectre Autistique
UEM :	Unité d'Enseignement en Maternelle
ULIS :	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
UPE2A :	Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants
ZM :	Zone de Montagne
ZRR :	Zone de Revitalisation Rurale